



Le 21 février 2025

Objet : Conseil Municipal

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que le conseil municipal se réunira à la mairie, en session ordinaire :

Le jeudi 27 février 2025 à 20 heures.

Comptant sur votre présence,

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Signé Christophe GOURAUD.



ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 janvier 2025 ;
- Information de l'exercice du droit de préemption urbain ;
- Statuts de la communauté de communes : approbation du projet de modification en matière de compétence supplémentaire relative à la lecture publique ;
- Finances : approbation du CFU 2024 ;
 - Budget Commune,
 - Budget assainissement,
 - Budget lotissement Saint Martin-des-Noyers,
 - Budget lotissement communal (le Fromenteau 3),
- Association Familles Rurales - versement d'un acompte de subvention ;
- Contrat d'association OGEC – école privée Pierre MonnerEAU – versement d'un acompte ;
- DETR/DSIL – piste piétons et cyclable – plan de financement ;
- Questions diverses :
 - ↳ Décision du Maire.